

1ère Session, 5e Parlement, 18 Victoria, 1855.

BILL.

Acte pour permettre aux créanciers des officiers publics de saisir arrêter après jugement les salaires et traitements des dits officiers, leurs débiteurs, en certains cas.

Reçu et lu, 1ère fois, le 28 septembre 1854.

2me lecture, 12 octobre 1854.

M. MARCHILDON.

QUEBEC.

IMPRIME PAR JOHN LOVELL RUE LA MONTAGNE.